

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 FEVRIER 2022

Le 3 Février 2022 s'est réuni, à 18h00 à la salle des Fêtes de Germigny-des-Prés et en nombre prescrit par la loi, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués sous la présidence de Madame Chrystèle MAGNIN.

Etaient Présents :

Titulaires	NOM - Prénom	Présent(e)	Suppléants	NOM - Prénom	Présent(e)
Présidente GY	MAGNIN Chrystèle	x	SMA	DURAND Audrey	AE
Vice-Présidente SMA	FERREIRA-MARTINS Carine	x	SMA	CHEURLOT Aurélia	AE
SMA	TURPIN Joël	AE	SMA	DAMILAVILLE Charles	X
SMA	POIRIER Mylène	AE	GY	AVEZARD Emily	X
GY	THUILLIER Philippe	X	GY	PAVLOVIC Sophie	X
GY	DAM Aurélie	X	GY	RAHMOUNI Marie	AE

Étaient absents excusés : Monsieur TURPIN Joël donnant pouvoir à Mme Carine FERREIRA-MARTINS
Madame POIRIER Mylène donnant pouvoir à Mme Chrystèle MAGNIN

Madame Chrystèle MAGNIN, Présidente du SIRIS ouvre la séance du Conseil d'Administration à 18h15 et nomme Carine FERREIRA-MARTINS secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la précédente séance
- Point sur les finances
- Point sur le personnel
- Projet LEN
- Délibérations
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance du 6 décembre 2021

Vote : 5	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 5
----------	------------	----------------	----------

2. Point sur les finances

Madame la Présidente informe les membres du Conseil qu'un courrier du Ministère chargé des comptes publics est parvenu au SIRIS le 23 décembre 2021 mentionnant que le SIRIS est éligible à une dotation de compensation. Cette dotation s'élève à 42 376 € au titre de la baisse des recettes subie en 2020. Le versement a été perçu au 31 décembre 2021. Cette dotation servira uniquement à rembourser la ligne de trésorerie ouverte en fin d'année 2021.

De plus, un tirage de 50 000€ a été perçu le 19 janvier 2022 suite à l'ouverture de la nouvelle ligne de trésorerie. Ce versement permettra le remboursement de la précédente ligne de trésorerie (remboursement prévu début février pour un montant de 50 000€).

M.THUILLIER Philippe complète en indiquant que suite à la revalorisation des carrières des agents de catégorie C depuis le 1^{er} janvier 2022, une légère hausse de la masse salariale est à prévoir sur l'exercice 2022.

Enfin, les nombreuses absences d'élèves ou d'enseignants, souvent imprévues car liées à la Covid-19 ont entraîné une perte importante de repas non consommés. En effet, les repas doivent être déprogrammés

au moins 48 heures à l'avance pour que l'annulation puisse être prise en compte par le prestataire, ce qui n'est pas forcément possible. Néanmoins, les commandes ont été ajustées dans la mesure du possible. À noter que compte tenu des livraisons en liaison froide, il est interdit de congeler les repas non consommés.

Arrivée de Madame DAM Aurélie à 18h30

3. Point sur le personnel

Madame la Présidente explique que depuis le début de l'année 2022, le pôle cantine et garderie a dû parfois fonctionner en effectif réduit en raison d'un agent en arrêt maladie et de plusieurs agents successivement en arrêt dérogatoire lié à la Covid-19. De plus, un agent contractuel a fait part de sa démission au 1^{er} février 2022 pour faire valoir ses droits à la retraite.

Un agent d'entretien s'est spontanément proposé pour reprendre la quasi-totalité des heures de l'agent ayant démissionné faisant évoluer son contrat de travail à 19 h contre 10 h auparavant soit 13,48/35^{ème} au 1^{er} février 2022.

De plus, un agent titulaire intercommunal a demandé à réduire ses heures au SIRIS afin d'augmenter ses heures à la commune de Saint-Martin-d'Abbat. Initialement à 33 heures soit 26.95/35^{ème}, cet agent passera à 21h00 soit 17/35^{ème} à compter du 21 février 2022.

Madame la Présidente propose :

- la Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 17/35^{ème} à partir du 21/02/2022

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

Pour pallier à cette diminution d'heures, un agent du pôle garderie a donné son accord pour effectuer l'entretien des locaux le soir. Cet agent qui était sur un temps de travail de 24 heures, passera alors à 32 heures hebdomadaires soit 25,10/35^{ème} à compter du 21 février 2022.

Enfin, une ATSEM a adressé un courrier de démission pour partir en retraite au 8 juillet 2022.

Afin de pallier aux futures absences, le recrutement d'un agent contractuel est envisagé sur le pôle cantine.

Départ de Madame AVEZARD Émilie à 19h00

4. Projet LEN

Le projet arrive à son terme. Les tableaux interactifs sont commandés et disponibles et une réunion de chantier a été organisée en vue leur installation, à Germigny et à Saint-Martin-d'Abbat. Les électriciens devraient pouvoir intervenir pendant les vacances de février. Il reste à organiser le démontage des tableaux par les agents techniques et l'installation par l'entreprise, peut-être pendant les vacances de février également si cela est possible.

5. Délibération

➤ Convention de co-financement de mallettes de tests psychologiques pour le RASED de la Circonscription de Châteauneuf-sur-Loire

Madame la Présidente explique que suite à la vétusté des batteries de tests psychologiques, la Ville de Châteauneuf-sur-Loire qui héberge le RASED, a sollicité les communes dans lesquelles intervient la psychologue à savoir : Vitry aux Loges, Sury aux Bois, Tigy, Vienne en Val et le SIRIS de St Martin d'Abbat. Les communes se sont réparties le montant de l'investissement (3665.94 € TTC) au prorata du nombre d'élèves soit une dépense de 565,11 € TTC pour le SIRIS.

Madame la présidente demande aux membres du Conseil d'Administration de voter pour valider cette convention :

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

➤ Subvention projet d'appel d'offre Cantine

Madame la Présidente explique que le département n'a pu, faute de temps, répondre favorablement à notre demande d'accompagnement pour rédiger l'appel d'offre. Il nous a orienté vers un cabinet de conseil spécialisé dans le domaine de la restauration collective. Au vu des différents devis reçus et de l'état de notre trésorerie, le SIRIS sollicite donc une subvention pour la mise en place de ce projet.

Madame la Présidente demande l'accord aux membres du Conseil pour :

- une sollicitation auprès du Conseil départemental pour une subvention de 80 % du montant du projet T.T.C.

- autoriser Mme la Présidente à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

6. Questions diverses :

➤ Facturation décembre 2021 : Reportée suite au transfert de la trésorerie de Châteauneuf-sur-Loire au SGC de Gien. Une note d'information a été distribuée aux parents d'élèves avant les vacances scolaires.

➤ Impayés cantine / garderie : la Trésorerie de Châteauneuf-sur-Loire a bien repris les relances au cours de l'année 2021, après un arrêt en 2020 suite au confinement. Le point sera fait sur l'état actuel des impayés, au cours du mois de février.

➤ Devis ordinateur pour le SIRIS : En raison de la vétusté du parc informatique du SIRIS, Monsieur DAMILAVILLE a sollicité l'entreprise SULLY MICRO SERVICE afin d'obtenir un devis. Une première estimation a été réalisée pour 922,83 € HT. Monsieur DAMILAVILLE explique que le devis sera retravaillé. À cela viendra s'ajouter le transfert des données par la société SEGILOG pour un montant de 480 € TTC.

Fin de la Séance : 19h45

Fait à Saint-Martin-d'Abbat, le 3 février 2022
La Présidente, Chrystèle MAGNIN

No la nie présidente
Carm FERREIRA MARTINS



